

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE du Jeudi 23 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Présents : M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Éric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procuration : Mme MAIMIR Evelyne à M. DOREY Bernard.

Absentes : Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie, Mme CRIPIA Marlène.

Après avoir procédé à l'appel des membres, Monsieur Le Président, demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 06/12/2022. Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Président propose ensuite à l'assemblée de passer à l'ordre du jour.

Mme DUBOSQ Dominique est élue secrétaire de séance.

2023.01.01 A – COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET CCAS

Rapporteur : Monsieur FANTON, Président

Monsieur Le Président indique à l'assemblée que l'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur les comptes de gestion et sur les comptes administratifs qui doivent être identiques.

Les comptes de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures portées sur les comptes administratifs.

Pour les votes du compte de gestion et du compte administratif du CCAS, M. Patrick FANTON, président s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Gérard FORGUES est désigné Président, le temps du vote.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés vote le Compte de Gestion 2022 du Budget CCAS.

2023.01.01 B – COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET RESIDENCE DE LEZIAN

Rapporteur : Monsieur FANTON, Président

Monsieur Le Président indique à l'assemblée que l'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur les comptes de gestion et sur les comptes administratifs qui doivent être identiques.

Les comptes de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures portées sur les comptes administratifs.

Pour les votes du compte de gestion et du compte administratif du CCAS, M. Patrick FANTON, président s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Gérard FORGUES est désigné Président, le temps du vote.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés vote le Compte de Gestion 2022 du Budget Résidence de Lézan.

Rapporteur : Monsieur FANTON, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2;

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant du Compte Administratif et ce au plus tard avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président devra se retirer et ne devra pas participer au vote,

Pour les votes du compte de gestion et du compte administratif du CCAS, M. Patrick FANTON, président s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Gérard FORGUES est désigné Président, le temps du vote.

Il présente les chiffres ci-après :

LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'exercice 2022 à la somme de 5 692,79 € pour des prévisions totales de 19 604 €.

011 - CHARGES DE GESTION GENERALE :

Les charges de gestion générale se décomposent comme suit :

Article	Désignation	BP CCAS 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021
011	Charges à caractère général	6 700,00	4 011,96	1 478,37
	Fourniture de petit équipement			
60632	Acquisition de petites fournitures diverses	500,00		
6064	Fournitures administratives	500,00	88,66	
6182	Documentation	200,00	118,68	118,85
	Règlement des abonnements UNCCAS			
6188	Autres frais divers			
6232	Fêtes et cérémonies			
	Achat chocolats anniversaire centenaire (375 €), Noël Bleu (3 046 €).	5 200,00	3 420,61	60,53
6236	Catalogue et imprimé : En 2021, cartes Meilleurs Vœux			498,00
6257	Réceptions : En 2021, achat de nappes, chemin de table, serviettes		0,00	338,28
6261	Frais d'affranchissements : achat de timbres	300,00	0,00	346,72
62871	Frais versés à la collectivité de rattachement : Rbmt frais fournitures administratives et frais réception Mairie de Mirande		384,01	115,99

012 - CHARGES DE PERSONNEL :

Les charges de personnel se décomposent comme suit:

Article	Désignation	BP CCAS 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 000,00	805,23	4 908,43
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement pour les services aides sociales et compta	8 000,00	400,95	2 246,40
6218	Autres Personnels extérieurs affectés à la gestion des RH		115,99	2 662,03
64131	<i>Rémunération principale non titulaires</i> Régularisation charges sociales IRCANTEC année 2014		288,29	

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

Ces charges se décomposent comme suit :

Article	Désignation	BP CCAS 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021
65	Autres charges de gestion courante	4 500,00	672,20	1 430,12
6541	<i>Admissions en non valeurs</i> En 2021, de factures portage de repas 2013,2016, 2017			581,00
6561	<i>Secours d'urgence</i> Aides ponctuelles sociales facultatives	4 500,00	672,20	849,12

68 – ECRITURES D'ORDRE :

Article	Désignation	BP CCAS 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	404,00	203,40	
6811	Amortissement sur une durée de 5 ans des matériels acquis. Ce montant se retrouve en recettes d'investissement, au chapitre 28	404,00	203,40	

LES RECETTES de FONCTIONNEMENT

Le montant total des titres émis au cours de l'exercice 2022 s'élève à la somme de 5 489,39 €. Elles se répartissent comme suit :

74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

Les recettes encaissées à ce chapitre s'élèvent à 4 782,97 € et concernent :

Article	Désignation	BP CCAS 2022	Réalisé 2022	REALISE 2021
74	Dotations, subventions et participations	19 604,00	4 782,97	6 662,07
748	<i>Autres attributions et participations</i> Subvention versée par la commune.	19 604,00	4 782,97	6 662,07

77 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Ce chapitre s'élève à la somme de 706,42 €.

Article	Désignation	BP 2022 CCAS	Réalisé 2022	REALISE 2021
77	Produits exceptionnels	0,00	706,42	1 154,85
778	<i>Autres produits exceptionnels</i> Encaissement de sommes mis en non-valeur.		706,42	1 154,85

LES DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Il a été mandaté 0 € sur cette section pour l'exercice 2022 :

21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Article	Désignation	BP 2022 CCAS	Réalisé 2022
21	Immobilisations corporelles	404,00	0,00
2188	<i>Autres immobilisations</i>	404,00	

LES RECETTES d'INVESTISSEMENT

Le montant total de cette section s'élève à la somme de 203,40 €.

040 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Article	Désignation	BP 2022 CCAS	Réalisé 2022
28	Amortissements des immobilisations	404,00	203,40
	Cette recette représente une écriture d'ordre dont le montant est repris au compte 6811 des dépenses de fonctionnement.		
28183	<i>Matériel de bureau</i>	404,00	203,40

LES RESULTATS DE L'EXERCICE

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 604,00	5 692,79
TOTAL DEPENSES	19 604,00	5 692,79
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 604,00	5 489,39
TOTAL RECETTES	19 604,00	5 489,39
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-203,40

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	404,00	0,00
TOTAL DEPENSES	404,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	404,00	203,40
TOTAL RECETTES	404,00	203,40
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		203,40

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés vote le compte administratif 2022 du CCAS, comme présenté ci-dessus.

2023.01.02 B - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET RESIDENCE DE LEZIAN

Rapporteur : Monsieur FANTON, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2;

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant du Compte Administratif et ce au plus tard avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président devra se retirer et ne devra pas participer au vote,

Pour les votes du compte de gestion et du compte administratif du CCAS, M. Patrick FANTON, président s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Gérard FORGUES est désigné Président, le temps du vote.

Il présente les chiffres ci-après :

LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'exercice 2022 à la somme de 441 531,16 € pour des prévisions totales de 453 670,00 €.

I – DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE :

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN	REALISE 2021 LEZIAN
Groupe I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	15 400,00	15 362,67	8 273,68
Achats				
6023	Alimentation	0,00	663,87	370,34
60611	Eau et assainissement	800,00	524,98	758,14
60612	Energie, électricité	2 500,00	1 062,72	1 084,46
60613	Chauffage	3 100,00	3 452,69	1 238,25
60621	Carburants : remboursement du carburant à la Mairie de Mirande	1 500,00	2 153,88	
6063	Alimentation	0,00	0,00	416,10
60622	Fournitures d'entretien	1 000,00	806,63	488,19
60624	Fournitures administratives	500,00		

	Frais de papeterie et fournitures de bureau		153,12	88,83
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	63,38	60,65
6063	Alimentation	1 000,00		45,76
6066	Fournitures médicales : En 2021, achat de vaccins contre la grippe	100,00		60,65
6068	Autres fournitures : acquisition de petites fournitures diverses (masques, gants, téléphones, peinture, ...).	2 500,00	4 275,38	2 109,22
6067	Achats de marchandises : Achat de crémone	0,00	269,29	73,20
Services extérieurs				
611	Contrats de prestations de services			
	Organisation évacuation incendie	1 000,00	300,00	600,00
Autres services extérieurs				
6257	Réception Gâteau anniversaire	500,00	234,04	109,64
6262	Frais télécommunications	800,00	1 402,69	825,51

II - CHARGES DE PERSONNEL :

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN	RE
Groupe II	Dépenses afférentes au personnel	302 820,00	294 444,08	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement pour le service RH	6 000,00	0,00	
6218	Autres Personnels extérieurs pour le service finances.	0,00	2 770,49	
6336	Cotisations CGFPT & CNFPT	2 000,00	2 210,64	
6338	Autres impôts, taxes & vers. Assimilés sur rémunérations Concerne la contribution de solidarité à l'autonomie des personnes âgées et handicapées.	670,00	673,95	
64111	Rémunération principale titulaires Rémunération brute versée au personnel titulaire	253 700,00	252 805,84	
64131	Rémunération principale non titulaires Rémunération brute versée au personnel non titulaire	11 650,00	9 042,24	
6451	Cotisations à l'URSSAF	9 550,00	10 868,52	
6452	Cotisations caisse retraite CNRACL	15 650,00	13 827,09	
6458	Cotisations aux organismes sociaux Allocation temporaire d'invalidité pour le personnel titulaire.	400,00	87,00	
6474	Versement aux autres œuvres sociales Versement au CNAS	2 500,00	2 120,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie Règlement relatif aux visites médicales.	700,00	38,31	

III - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN	REALISE 2021 LEZIAN
Groupe III	Dépenses afférentes à la structure	135 450,00	131 724,41	74 634,59
6132	Locations immobilières Concernent les loyers qui seront réglés à la société Gasconne d'HLM pour appartements en location N°20 et N°17 de la résidence.	11 500,00	11 350,21	11 291,56
6188	Autres frais divers Règlement des prestations dans le cadre du forfait autonomie	12 000,00	10 481,10	12 878,15
61528	Entretien bâtiments Réfection appartements de la résidence, vérif. extincteurs, électriques, détecteur de fumée.	5 000,00	4 462,88	9 666,70
61558	Entretien autres matériels et outillage Coût copies, contrat entretien défibrillateur, déplacement coffret téléphone...	1 500,00	3 567,96	1 314,87
616	Primes d'assurances Règlement des contrats bâtiments, véhicules, statutaires du personnel, RC	15 000,00	13 112,70	13 660,40
6182	Documentation Abonnement journaux	500,00	399,00	397,49
623	Publicité, publications, relations publiques Redevances télévisuelles, achat pour fêtes	1 000,00	325,90	473,02
63512	Taxes foncières	18 000,00	17 672,00	16 771,00
Autres charges de gestion courante				
6541	Admissions en non valeurs	0,00		
6578	Autres subventions	250,00		
6588	Autres charges diverses de gestion courante	0,00	18,98	1,96
Charges financières				
6615	Intérêts des lignes de crédit Intérêts relatifs à la ligne de trésorerie.	1 000,00	790,45	692,45
6618	Autres charges d'intérêts	0,00	365,00	
66111	Intérêts des emprunts et dettes Intérêts relatifs à l'emprunt.	7 200,00	7 092,23	7 486,99
Charges exceptionnelles				
673	Titres annulés			
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	86,00	
Dotations aux amortissements et aux provisions				
6811	Amortissement sur une durée de 5 ans des matériels acquis. Ce montant se retrouve en recettes d'investissement, au chapitre 28	62 000,00	62 000,00	

LES RECETTES de FONCTIONNEMENT

Le montant total des titres émis au cours de l'exercice 2022 s'élève à la somme de 444 057,84 €. Elles se répartissent comme suit :

I – PRODUITS DE LA TARIFICATION :

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN	REALISE 2022 LEZIAN
Groupe I	Produits de la tarification	99 112,00	98 893,29	
73418	Produits à la charge de l'usager Il s'agit des loyers des appartements de la résidence de Lézien.	99 112,00	98 893,29	

II – AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION :

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN	REALISE 2022 LEZIAN
Groupe II	Autres produits relatifs à l'exploitation	298 243,95	288 750,53	224 111,15
6419	Remboursements sur charges (Remboursement de salaires de personnels rémunérés par le CCAS mais travaillant pour le compte du CIAS SAAD).	40 000,00	42 106,46	42 106,46
6459	Remboursements sur charges sécurité sociale et prévoyance Rbmt URSSAF	0,00	500,00	
706	Prestations de service Encaissement des prestations de services Résidence de Lézien.	179 500,00	181 347,42	179 500,00
744	FCTVA : Récupération TVA sur dépenses d'entretien 2019			
747	Fonds à engager Subvention versée par la commune.	67 743,95	55 000,00	38 000,00
7483	Forfaits des résidences autonomie	11 000,00	9 795,50	11 000,00
7588	Autres produits divers : Arrondis retenue à la source		1,15	

77 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN	REALISE 2022 LEZIAN
Groupe 019	Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	99,97	99,97
778	Autres produits exceptionnels Rbmt IJ	0,00	99,97	

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN
002	Excédent de fonctionnement reporté	56 314,05	

LES DEPENSES d'INVESTISSEMENT

16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Article	Désignation	Budget 2022	Réalisé 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	34 606,43	34 133,48
1641	<i>Emprunts en euros</i>	29 700,00	29 636,16
165	<i>Dépôts et cautionnements remboursés</i>	2 506,43	1 332,23
1687	<i>Autres dettes</i>	2 400,00	3 165,09

21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Article	Désignation	Budget 2022	Réalisé 2022
21	Immobilisations corporelles	32 448,95	11 679,77
212	<i>Aménagement parc Résidence (végétaux + plantations)</i>	12 322,33	3 607,21
2131	<i>Autres bâtiments publics</i>		
	<i>Aménagement salle commune</i>	13 424,62	8 072,56
2184	<i>Mobilier intérieur et extérieur</i>	1 985,00	
2188	<i>Autres immobilisations</i>	4 717,00	

27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Article	Désignation	Budget 2022	Réalisé 2022
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00
275	<i>Dépôts et cautionnements versés</i>	1 000,00	0,00

001 – DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE

Article	Désignation	Budget 2022	Réalisé 2022
001	Déficit d'investissement reporté	65 734,62	65 734,62
	Il s'agit du résultat des exercices précédents.	65 734,62	65 734,62

LES RECETTES d'INVESTISSEMENT**10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**

Article	Désignation	Budget 2022	Réalisé 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 400,00	3 070,00
10222	FCTVA Dotation de l'Etat basée sur les dépenses d'investissement éligibles et réalisées en 2020	2 400,00	3 070,00

13 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Budget 2022	Réalisé 2022
13	Subvention d'investissement	69 390,00	30 578,00
1318	CARSAT 2ème acompte PAI 2020 Arrosage Intégré	51 990,00	10 706,00 19 872,00
	MSA	4 130,00	
	LEADER	13 270,00	

16 – EMPRUNTS ET DETTES

Article	Désignation	Budget 2022	Réalisé 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	2 174,04
165	Dépôts et cautionnements Reprend les cautions versées par les nouveaux locataires des appartements de la Résidence.		2 174,04

040 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Article	Désignation	Budget 2022	Réalisé 2022
28	Amortissements des immobilisations	62 000,00	62 000,00
	Cette recette représente une écriture d'ordre dont le montant est repris au compte 6811 des dépenses de fonctionnement.		
28131	<i>Bâtiments</i>	49 651,00	49 651,00
2812	<i>Agencements et aménagements</i>	3 206,00	3 206,00
28154	<i>Matériel et outillage</i>	425,00	425,00
28182	<i>Matériel de transports</i>	2 400,00	2 400,00
28183	<i>Matériel de bureau</i>	1 834,00	1 834,00
28184	<i>Mobilier</i>	532,00	532,00
28188	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	3 952,00	3 952,00

LES RESULTATS DE L'EXERCICE

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	453 670,00	441 531,16
RESULTAT ANTERIEUR		
TOTAL DEPENSES	453 670,00	441 531,16
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	397 355,95	387 743,79
RESULTAT ANTERIEUR	56 314,05	56 314,05
TOTAL RECETTES	453 670,00	444 057,84
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-53 787,37
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE CUMULE		2 526,68

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	68 055,38	45 813,25
RESULTAT ANTERIEUR	65 734,62	65 734,62
TOTAL DEPENSES	133 790,00	111 547,87
RECETTES D'INVESTISSEMENT	133 790,00	97 822,04
TOTAL RECETTES	133 790,00	97 822,04
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		52 008,79
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULE		-13 725,83

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés vote le compte administratif 2022 du Budget Résidence de Lézian, comme présenté ci-dessus.

2023.01.03 – AFFECTATIONS DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur FANTON, Président

Après approbation du compte administratif 2022 du Budget CCAS,
Considérant qu'il y aura lieu de prévoir l'équilibre budgétaire dans chaque budget 2023,
Statuant sur les affectations des résultats d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif du Budget CCAS fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement cumulé de 203,40 €.
- Un excédent d'investissement cumulé de 203,40 €

Il conviendra de reprendre pour 2023 sur le Budget CCAS :

La somme de 203,40 € à l'article 001 (*déficit de fonctionnement*).
La somme de 203,40 € à l'article 002 (*excédent d'investissement*).

Après approbation du compte administratif 2022 du Budget annexe « Résidence de Lézian »,
Considérant qu'il y aura lieu de prévoir l'équilibre budgétaire dans chaque budget 2023,
Statuant sur les affectations des résultats d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif du Budget annexe « Résidence de Lézian » fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 2 526,68 €.
- Un déficit d'investissement cumulé de 13 725,83 €

Il conviendra de reprendre pour 2023 sur le Budget annexe « Résidence de Lézian » :

La somme de 13 725,83 € à l'article 001 (*déficit d'investissement*).
La somme de 2 526,68 € à l'article 002 (*excédent de fonctionnement*).

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés adopte les affectations des résultats, comme présenté ci-dessus.

2023.01.04 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Le Président rappelle que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Président présente au Conseil d'Administration un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président, à l'unanimité des membres présents :

- **Prend acte du débat d'orientations budgétaires**
- **Prend acte du rapport d'orientations budgétaires**

CCAS DE LA COMMUNE DE MIRANDE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE 2023

PREAMBULE

Jusqu'en 2016, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget.

La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB des communes en accentuant l'information aux administrateurs sous la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe, concerne les CCAS puisqu'il est précisé que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Sur ce point, pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Le motif : le DOB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour "intégrer" ces éléments avant le vote du budget. Il faut donc à minima 2 jours de décalage entre le vote du DOB et le budget et ne pas oublier le temps de convocation nécessaire des 3 jours pour le CA du CCAS.

Il est de plus à noter, la nécessité de procéder à un vote formel dans la délibération prenant acte du débat d'orientation budgétaire

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015, et du décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Et ce rapport devra être mis en ligne sur le site de la ville dans un délai d'un mois à compter de son adoption

I - Eléments de contexte général

1/. Contexte national

Suppression de la CVAE étalée sur deux ans. Pour compenser ce produit des entreprises, les collectivités se verront attribuer une fraction de la TVA affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

- Elargissement du filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques par un abaissement des seuils pour le rendre plus accessible

- Passage du critère d'épargne brute de 25% à 15%.
- Suppression du critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.
- Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.
- Application de ce nouveau mécanisme automatiquement à toutes les collectivités potentiellement bénéficiaires à partir du 1er janvier 2023 (potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne des collectivités de même strate démographique).
- Amortisseur « électricité » :
- Toutes les collectivités n'en bénéficieront pas. Seulement celles qui payent leur électricité plus de 180 €/MWh. Au-delà de ce seuil, l'Etat prend en charge 50% des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 500 €/MWh.
- Création d'un « fonds vert » doté de deux milliards d'euros et destiné à soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.
- Augmentation de l'enveloppe nationale de la DGF pour la 1ère fois depuis 13 ans
- Augmentation prévue des bases TF et TH de 7,1%

1 /Contexte local

La préparation du budget 2023, s'inscrit donc dans ce contexte incertain et conduira les élus et les services à une très grande vigilance dans sa préparation et dans son exécution.

II – Le CCAS de MIRANDE

Le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1.500 habitants. C'est une personne morale de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal.

Le CCAS de Mirande est composé :

- De Monsieur Patrick FANTON, Président de droit du Centre communal d'action sociale,
- D'un Conseil d'administration du CCAS composé à parité de 7 membres élus par le Conseil municipal en son sein, dont Monsieur Gérard FORGUES, vice-président, et de 7 membres nommés par le Maire, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Cette parité apporte une cohérence d'intervention forte car elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune.

LES COMPETENCES DU CCAS :

Elles sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) et sont de deux ordres: les missions obligatoires, confiées par la loi et les missions facultatives, décidées par la Municipalité dans le cadre des compétences prévues par la réglementation.

- Missions obligatoires du CCAS : il participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale, il procède à la domiciliation des personnes sans résidence stable (18), il tient un fichier des demandes de prestations d'aide sociale légale et facultative
- Missions facultatives : dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Ces actions correspondent à des besoins identifiés sur le territoire communal et illustrent l'engagement de la politique sociale de la municipalité. Il s'agit de prestations adaptées à des publics spécifiques: personnes en situation précaire, personnes âgées ou handicapées, familles, jeunesse, etc.

Le CCAS de Mirande gère également une Résidence Autonomie dénommée Résidence de Lézian, qui a compté du 01/01/2021, est devenu un Budget Annexe du CCAS.

III/ Données sociodémographiques de Mirande.

- le nombre d'habitants sur la commune :

Evolution de la population de 2017 à 2023 (source INSEE)

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population Municipale	3527	3483	3 483	3 468	3 455	3 450	3445
Population Comptée à part	340	342	340	326	317	301	288
Population Totale	3867	3825	3 823	3 794	3 772	3 751	3733

III/ Budget 2023.

Le budget primitif 2023 reprend le schéma du budget 2022 et ce dans un souci de maîtrise des dépenses tout en maintenant une qualité de réponse aux besoins des usagers sans cesse en progression.

La Ville de Mirande, malgré la perte continue du soutien financier de l'État, entend réaffirmer via son CCAS l'action sociale municipale.

Budget du CCAS

I- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au Compte Administratif 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont été de 5 489,39 €.

Pour 2023, il s'agira essentiellement de prendre en compte au niveau :

I des charges à caractère général

- D'un budget alloué à l'achat de petites fournitures, de fournitures administratives et pour les réceptions.

Montant prévisionnel du chapitre pour 2023 : 6 000 €.

II les charges de personnel

soit une estimation de 8 000 €.

Elles correspondent :

- au remboursement à la commune de Mirande des heures effectuées par les agents pour le service RH, fiances et traitement des aides sociales obligatoires.

III les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend les secours d'urgence (aides ponctuelles)

Montant estimé du chapitre à 4 500 €.

En 2022, les secours d'urgence concernent :

- la délivrance de 2 bons alimentaires pour 73 €
- une aide au paiement d'achat de meubles pour 200 €
- une aide au paiement de fournitures scolaires pour 200 €
- une aide au paiement de facture d'électricité pour 200 €

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2023 sont estimées à 18 500 €.

II- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au CA 2022, les recettes réelles de fonctionnement ont été de 5 489,39 €.

Pour 2023, il s'agira essentiellement :

II Dotations, subventions, participations,

Ce chapitre comprend :

- la subvention de la Commune de Mirande au CCAS pour 18 500 €,

La subvention communale sera versée, comme chaque année, en fin d'exercice, en fonction des besoins réels.

Subvention Communale	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Prévision 2023
CCAS	10 321,15 €	4 890,50 €	6 662,07 €	4 782,97 €	18 500,00

Le montant des recettes de ce chapitre est estimé à 18 500,00 €.

Les recettes réelles de fonctionnement de 2023 sont estimées à 18 500,00 €.

III- DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Dans cette section, sera inscrite, une somme de 0 € au chapitre 21 (immobilisations corporelles)

Les dépenses réelles d'investissement pour 2023 sont estimées à 0 €.

RECAPITULATIF DES PREVISIONS 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont composées :

	<i>CCAS</i>
➤ Subvention d'équilibre versée par la Commune	<i>18 500,00</i>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<i>18 500,00</i>

Ces recettes serviront à financer :

	<i>CCAS</i>
➤ Les charges à caractère général	<i>6 000,00</i>
➤ Les charges de personnel	<i>8 000,00</i>
➤ Les autres charges de gestion courante	<i>4 000,00</i>
➤ Les charges financières	
➤ Les charges exceptionnelles	<i>500,00</i>
➤ Dotations aux amortissements	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<i>18 500,00</i>

Monsieur le Président invite le conseil d'administration à en délibérer et à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023.

Budget de la Résidence de Lézian

Ce budget créé le 01/01/2021 relève de l'instruction comptable M22, applicable à tous les établissements sociaux et médico-sociaux publics.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au Compte Administratif 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont été de 379 531,16 €.
Pour 2023, il s'agira essentiellement de prendre en compte au niveau :

// des dépenses afférentes à l'exploitation courante

De l'augmentation du tarif du gaz (+ 6 000 €), et le paiement de la prestation de CTR pour le remboursement des taxes foncières 2021 et 2022 (+ 15 000 €).

Montant prévisionnel du chapitre pour 2023 : 33 400,00 €.

III/ des dépenses afférentes au personnel de l'évolution des salaires, de la loi Ségur, du déroulement de carrière des agents, des mouvements de personnel, du régime indemnitaire, des charges sociales

Les dépenses de personnel et leur évolution

Effectif global au 31 décembre

	2017	2018	2019	2020	2021
Agents en position d'activité (tous statuts)	9	9	12	12	11
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	7	7	9	9	9
Non titulaires occupant un emploi permanent	2	2	0	0	
Autres agents n'occupant pas un emploi permanent	0	0	3	3	2

Répartition des non-titulaires par type de contrat

	2017	2018	2019	2020	2021
Remplaçants de titulaires	2	2	0	0	
Accroissement temporaire d'activité	0	0	3	3	2
CUI-CAE, emploi d'avenir ou apprentissage	0	0	0	0	

Répartition rémunération / primes

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de la rémunération principale titulaires et non-titulaires (traitement indiciaire + NBI + SFT)	167 986,30 €	148 748 €	174 086 €	176 650 €	178 759 €
Montant des primes et indemnités (régime indemnitaire, prime de présence, heures supplémentaires et complémentaires...)	25 751 €	30 771 €	41 140 €	50 815 €	45 195 €

Effectif global au 31 décembre

Montant prévisionnel du chapitre pour 2023 : 304 900,00 €.

III/ des dépenses afférentes à la structure

Montant prévisionnel du chapitre pour 2023 : 63 000 €.

- De la stabilité des loyers des 2 appartements que nous avons en location auprès de la SA Gasconne d'HLM.
- Au niveau des charges exceptionnelles un montant de 1 000 € a été budgété permettant l'annulation de titres sur exercices antérieurs et permettant la comptabilisation, si besoin, de charges exceptionnelles.
 - D'une légère diminution des prévisions des charges financières.
 - L'exonération des taxes foncières (- 18 000 €).

Pour rappel, la Résidence de Lézian a contracté une ligne de trésorerie de 50 000 € en septembre 2022 pour 1 an. Le montant des intérêts de cette ligne sont évalués à 1 000 €. Sont également comptabilisés, les paiements des intérêts (6 700 €) de l'emprunt de ce budget qui a permis le rachat du bail emphytéotique et des intérêts de la créance sur le Budget Principal (350 €).

L'emprunt contracté auprès de la banque populaire, le 02/03/2017, était de 640 000 € au taux fixe de 1.35% sur 20 ans (classé 1A dans la matrice de risque Gissler). L'encours de la dette s'élève à 495 714,57 € au 01/01/2023.

La créance sur le Budget Principal porte sur la somme de 50 000 € qui a permis de financer les travaux d'aménagement du parc, de la salle commune, au taux de 0.76% sur 15 ans.

La typologie Gissler permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions : la nature des indices classés de 1 à 6 (6 correspondant au plus risqué) qui juge de la volatilité des indexations et la structure de l'emprunt de A à F (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet de levier, risqué).

Par conséquent, la dette du CCAS présente un profil 100% sécurisé à taux fixe.

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2023 sont estimées à 401 300 €.

V- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au CA 2022, les recettes réelles de fonctionnement ont été de 387 743,79 €.

Pour 2023, il s'agira essentiellement :

I Des produits de la tarification

Dans ce chapitre sont comptabilisés les revenus des immeubles (22 logements).

La révision des loyers est prévue en juillet 2023 soit +3,5%.

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Prévisions Année 2023
Loyer appartement T2	315,30 €	318,30 €	318,94 €	324,07 €	335,40 €
Loyer appartement T2 avec garage	372,32 €	375,86 €	376,62 €	382,68 €	396,06 €
Loyer appartement T3	433,75 €	437,88 €	438,76 €	445,82 €	461,41 €
Garage	56,11 €	56,64 €	56,76 €	57,55 €	59,56 €
Loyer logement N°20	462,02 €	466,42 €	467,36 €	474,88 €	491,49 €
Loyer logement N°17	471,68 €	476,17 €	477,13 €	484,81 €	501,77 €

Le montant des recettes de ce chapitre est estimé à 101 000 €.

II Autres produits relatifs à l'exploitation

Au niveau de ce chapitre sont comptabilisées :

- les prestations de service facturées par la Résidence de Lézien aux résidents comprenant :
 - la mise à disposition des locaux collectifs
 - l'accompagnement aux courses sauf les jours fériés.
 - un service de courses y compris la pharmacie
 - 4 accompagnements chez les professionnels de santé sur Auch
 - un accompagnement chez les professionnels de santé sur Mirande
 - une aide au quotidien (lever du courrier, aider à faire le lit, préparer le petit déjeuner)
 - une aide administrative
 - une télésurveillance et présence du personnel 24H/24H
 - une coordination des intervenants médicaux et paramédicaux
 - des prestations d'animation de vie sociale

Il est prévu une révision du tarif assistance au 01/07/2022 de +5,14%.

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Prévisions Année 2023
Prix assistance seule	593,31 €	600,72 €	607,20 €	610,00 €	622,01 €	653,98 €
Prix assistance couple	893,05 €	904,21 €	913,97 €	918,18 €	936,26 €	984,38 €

Il sera proposé de maintenir le tarif des prestations d'entretien du logement (prestation proposée aux résidents consistant à faire intervenir au logement du résident une aide-ménagère) et d'accompagnement (chez les professionnels de santé). La facturation des prestations d'accompagnement se déclenche au-delà du 4^{ème} déplacement.

Montant prévisionnel des prestations de service : 183 000 €.

Au niveau de ce chapitre sont, également, comptabilisées :

- Le remboursement des salaires du personnel de Lézian rémunéré par le CCAS qui effectue des heures pour le compte du SAAD. Ce remboursement sera effectué par le CIAS.

Il sera proposé une augmentation du tarif horaire refacturé à 20,41 €/H (18,55€/h actuellement).

Montant estimé à 43 000 €.

- L'indemnité d'occupation du logement suite au décès d'un résident instaurée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 17/12/2019 basée sur le type de logement.

Type de logement	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Prévisions Année 2023
Loyer appartement T2	932,02 €	942,28 €	944,16 €	959,36 €	992,94 €
Loyer appartement T2 avec garage	989,04 €	995,52 €	997,51 €	1 013,57 €	1 049,04 €
Loyer appartement T3	1 050,47 €	1 062,15 €	1 064,27 €	1 081,40 €	1 119,25 €
Garage	56,11 €	56,78 €	56,89 €	57,80 €	59,82 €
Loyer logement N°20	1 078,74 €	1 090,76 €	1 092,94 €	1 110,54 €	1 149,41 €
Loyer logement N°17	1 088,40 €	1 100,54 €	1 102,74 €	1 120,49 €	1 159,71 €

- la subvention de la Commune de Mirande pour 27 070 €.
- **Participation du Conseil Départemental pour l'augmentation des charges de personnel suite à l'application de la loi Ségur 42 800 € (18 000 € pour 2022 et 24 800 € pour 2023).**
- la subvention du Conseil Départemental pour la Résidence de Lézian dans le cadre du forfait autonomie pour 20 000 €.
- **Le remboursement des taxes foncières 2021 et 2022 pour 33 003,32 €**
- L'excédent de fonctionnement reporté pour 2 526,68 €.

La subvention communale sera versée, comme chaque année, en fin d'exercice, en fonction des besoins réels.

Subvention Communale	Réalisé 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Prévision Année 2023
Résidence de Lézian	0	27 494,98 €	2 458,57 €	35 000,00 €	55 000,00 €	27 070,00

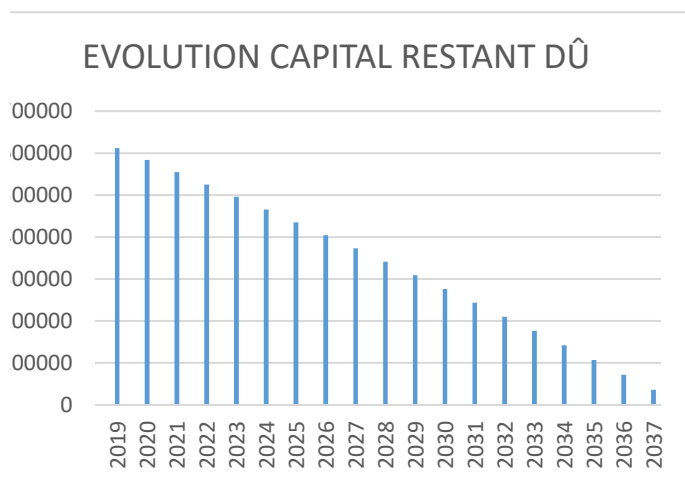
Les recettes réelles de fonctionnement de 2023 sont estimées à 452 400,00 €.

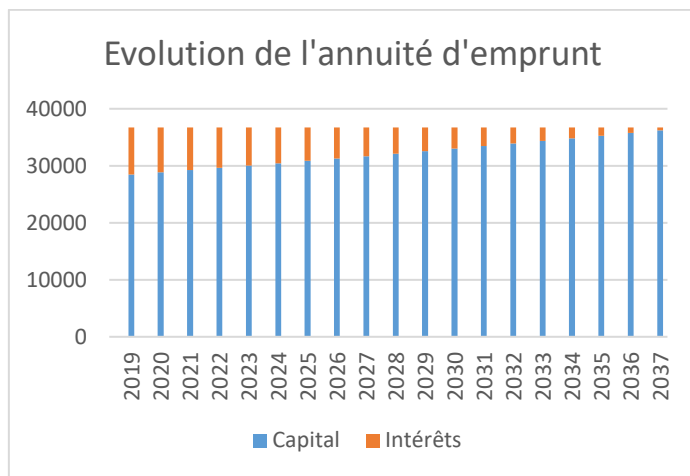
Autofinancement de la section de fonctionnement : 51 100,00 €

VI- DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dans cette section, seront inscrits :

- Le remboursement du capital de l'emprunt pour 30 100 € (article 1641).





- Le remboursement de cautions suite aux départs éventuels de locataires pour 3 000 € (article 165).
- Le remboursement de la créance au budget principal 3 200 €.
- Le dépôt de caution des appartements loués à la SA Gasconne HLM : 1 000,00 €.

Au niveau des immobilisations, sera inscrite, la somme de 3 300,00 € comprenant :

Achat d'un groupe électrogène : 3 300,00 €

- **Le déficit d'investissement reporté : 13 725,83 €**

Les dépenses réelles d'investissement pour 2023 sont estimées à 54 325,83 €.

VII- RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dans cette section seront inscrits :

- La somme de 10 000 € à l'article 10222 au titre du Fonds de Compensation de la TVA.
- La somme de 17 400 € correspondant aux subventions restant à percevoir sur les investissements 2020 et 2021.
- La somme de 3 000 € correspondant aux dépôts et cautionnements reçus
- L'autofinancement de la section de fonctionnement : 51 100 €

Les recettes réelles d'investissement pour 2023 sont estimées à 81 500 €.

Résultat de la section d'investissement : 27 174,17 €.

Pour l'équilibre de ce budget il pourra être inscrit, cette somme, en dépenses d'investissements à l'article 2188.

RECAPITULATIF DES PREVISIONS 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont composées :

	<i>LEZIAN</i>
➤ Produits de la tarification	<i>101 000,00</i>
➤ Autres produits relatifs à l'exploitation	<i>348 873,32</i>
➤ Résultat de fonctionnement de l'exercice	<i>2 526,68</i>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<i>452 400,00</i>

Ces recettes serviront à financer :

	<i>LEZIAN</i>
➤ Dépenses afférentes à l'exploitation courante	<i>33 400,00</i>
➤ Dépenses afférentes au personnel	<i>304 900,00</i>
➤ Dépenses afférentes à la structure	<i>63 000,00</i>
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<i>401 300,00</i>

Autofinancement de la section de fonctionnement : 51 100 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes de cette section sont composées :

➤ FCTVA	10 000,00
➤ Subvention CARSAT, MSA et Leader	17 400,00
➤ Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00
➤ Autofinancement de la section de fonctionnement	51 100,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	81 500,00
--	------------------

Ces recettes permettront de financer :

➤ Remboursement du capital de l'emprunt	30 100,00
➤ Remboursement des cautions des locataires sortants	3 000,00
➤ Autres dettes	3 200,00
➤ Dépôts et cautionnement versés	1 000,00

Ces dépenses proposées inscrite en reste à réaliser :

Article	Désignation	Budget 2023
21	Immobilisations corporelles	3 300,00
2188	Autres immobilisations (groupe électrogène)	3 300,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

54 325,83

le résultat de la section d'investissement s'élèverait à la somme de

	Montant Dépenses		Montant des Recettes		Diffé
Investissements 2023	54 325,83 €	-	81 500,00 €	-	27 1

La somme de 27 174,14 € pourra être inscrite en dépenses d'investissement à l'article 2188.

2023.01.05 – RESIDENCE DE LEZIAN - RESULTATS DE L'ENQUETE DE SATISFACTION 2022

Monsieur le Président fait état à l'Assemblée des résultats de l'enquête de satisfaction 2022 soumise aux résidents.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président, à l'unanimité des membres présents prend acte des résultats de l'enquête de satisfaction.

RÉSULTATS ENQUÊTE DE SATISFACTION -2022-



Résidence de Lézien
CCAS de Mirande

27 chemin du Régis 32300 Mirande - Tél : 05.62.66.78.13
Mail: residence.lezian@orange.fr

Votre présentation

Homme	32 %
Femme	68 %



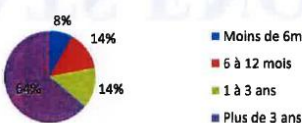
Quel âge avez-vous ?

60 à 70 ans	0 %
71 à 80 ans	9 %
81 à 90 ans	50 %
91 à 100 ans	41 %
101 ans et +	0 %



Depuis combien de temps vivez-vous à la résidence ?

Moins de 6m	8 %
6 à 12 mois	14 %
1 à 3 ans	14 %
Plus de 3 ans	64 %
Sans réponse	0 %



Avant votre arrivée:

Avez-vous pu visiter l'établissement avant votre admission ?

Oui	96 %
Non	4 %



Avez-vous pu visiter l'appartement avant votre admission ?

Oui	86 %
Non	14 %



Avez-vous pu obtenir les renseignements sur la vie dans l'établissement avant votre admission ?

Oui	96 %
Non	4 %



Est-ce vous qui avez choisi de vivre à la résidence de Lézian ?

Oui	100 %
Non	0 %



A votre arrivée

Vous a-t-on remis le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, le livret d'accueil ?

Oui	100 %
Non	0 %
Sans réponse	0 %



Les documents sont-ils clairs ?

Oui	100 %
Non	0 %
Sans réponse	0 %



Avez-vous été satisfait du niveau d'accueil à votre arrivée ?

Oui	100 %
Non	0 %



Le personnel vous a-t-il été présenté ?

Oui	96 %
Non	4 %
Sans réponse	0 %



Votre Quotidien

Etes-vous satisfait(e) de l'aide aux démarches administratives et du suivi administratif de vos dossiers ?

Très satisfait	83 %
Satisfait	17 %
Peu Satisfait	0 %
Pas du tout Satisfait	0 %
Sans avis	0 %
Sans réponse	0 %



Commentaires : Très professionnelle

Etes vous satisfait(e) de la pertinence de l'accueil du secrétariat (horaires, disponibilités...) ?

Très satisfait	77 %
Satisfait	23 %
Peu satisfait	0 %
Pas du tout satisfaite	0 %
Sans avis	0 %



Commentaires : Très satisfaite – C'est très sécurisant de savoir que l'on peut poser des questions et obtenir des réponses - Merci à Christine pour son attention constante et son aide administrative, très compétente, elle apporte un soutien indéfectible Toujours accompagnée pour les démarches .

Etes-vous satisfait de l'accompagnement réalisé par le personnel d'encadrement (directrice) ?

Très satisfait	68 %
Satisfait	32 %
Peu satisfait	0 %
Pas du tout satisfait	0 %
Sans avis	0 %



Commentaires : On n'est jamais isolé, on sait qu'il y aura toujours quelqu'un pour prendre en compte nos demandes.

Vos relations avec le personnel

Parvenez-vous à identifier les différents personnels de la résidence ?

Oui	100 %
Non	0 %
Sans réponse	0 %



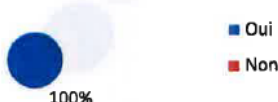
A votre avis, le personnel est-il suffisamment à l'écoute de vos demandes ?

Oui	100 %
Non	0 %



A votre avis, prend-il le temps de vous écouter et de répondre à vos questions ?

Oui	100 %
Non	0 %



A votre avis, le personnel est-il suffisant pour répondre à vos demandes ?

Oui	91 %
Non	0 %
Sans réponse	9 %



Le personnel demande-t-il votre avis lors de ses interventions auprès de vous ?

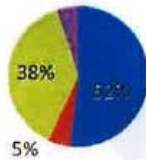
Oui	96 %
Non	4 %
Sans réponse	0 %



Les animations

Etes-vous intéressé(e) par les activités et animations proposées par la résidence ?

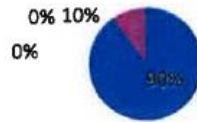
Oui	52 %
Non	5 %
Parfois	38 %
Sans avis	5 %



■ Oui
■ Non
■ Parfois
■ Sans avis

Les informations et affichages vous paraissent-ils suffisants et compréhensibles?

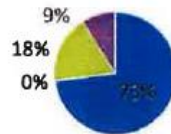
Oui	90 %
Non	0 %
Parfois	0 %
Sans avis	10 %



■ Oui
■ Non
■ Parfois

Le personnel vous sollicite t'il pour participer aux activités et animations ?

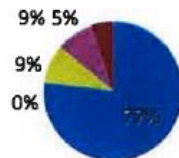
Oui	73 %
Non	0 %
Parfois	18 %
Sans avis	9 %



■ Oui
■ Non
■ Parfois

Les activités et animations proposées vous paraissent-elles adaptées et diversifiées ?

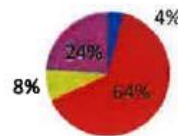
Oui	77 %
Non	0 %
Parfois	9 %
Sans avis	9 %
Sans réponse	5 %



■ Oui
■ Non
■ Parfois
■ Sans avis

Y-a-t-il des activités qui vous manquent pour occuper vos journées ?

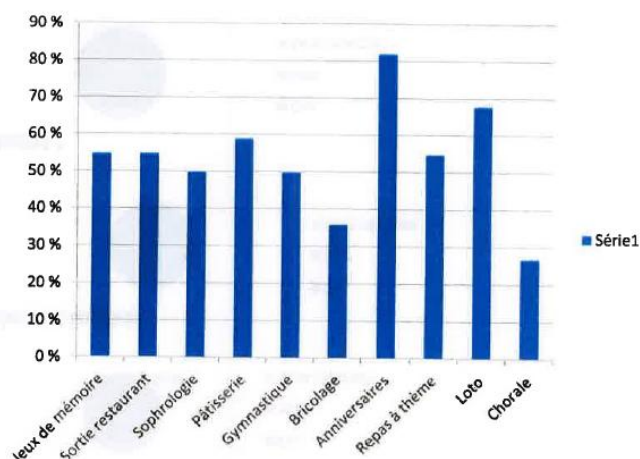
Oui	4 %
Non	64 %
Parfois	8 %
Sans avis	24 %



■ Oui
■ Non
■ Parfois
■ Sans avis

Quelles sont les activités que vous préférez ?

Jeux de mémoire	55 %
Sortie restaurant	55 %
Sophrologie	50 %
Pâtisserie	59 %
Gymnastique	50 %
Bricolage	36 %
Anniversaires	82 %
Repas à thème	55 %
Loto	68 %
Chorale	27 %



Merci de nous indiquer les activités que vous souhaiteriez ?

Maintenant qu'un projet d'associations est en cours, un projet en commun sera utile pour motiver chacun tout au long de l'année, car me semble t'il, il y a une baisse de participation, surement liée à l'âge bien avancé de certains résidents (sauf en gymnastique et sophrologie qui intéressent beaucoup de personnes)

Faire du Yoga et de la Réflexologie plantaire.

Lecture au coin du feu

Faire du tricot

Suivi médico-social

Etes-vous satisfait du suivi-médico-social de la résidence ?

Oui	90 %
Non	0 %
Sans avis	5 %
Sans réponse	5 %



Avez-vous sollicité le personnel pour vous aider à organiser les soins dont vous avez besoin ?

Oui	55 %
Non	14 %
Parfois	27 %
Sans avis	0 %
Sans réponse	4 %



Pensez-vous que le personnel peut agir en cas d'urgence médicale ?

Oui	96 %
Non	4 %
Sans réponse	0 %



Avez-vous le sentiment que votre autonomie physique est favorisée ?

Oui	100 %
Non	0 %
Sans réponse	0 %



Pensez-vous que le maintien à votre domicile est facilité ?

Oui	100 %
Non	0 %
Sans réponse	0 %



Votre culte:

Vos droits au sein de l'établissement

Avez-vous la possibilité d'exercer le culte de votre choix ?

Oui	90 %
Non	0 %
Sans réponse	10 %



Le personnel respecte-t-il votre liberté de culte ?

Oui	91 %
Non	0 %
Sans réponse	9 %



Votre vie civique:

L'établissement vous donne-t-il la possibilité de participer à la vie civique ?

Oui	96 %
Non	0 %
Sans réponse	4 %



Votre bien-être et autonomie:

Avez-vous le sentiment que votre liberté de choix et de décision est respectée ?

Oui	96 %
Non	0 %
Sans réponse	4 %



Vous sentez-vous libre de circuler et de recevoir des proches ?

Oui	100 %
Non	0 %
Sans réponse	0 %



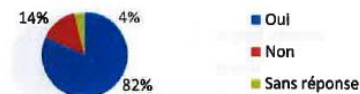
Conaissez-vous l'existence du conseil de vie sociale ?

Oui	86 %
Non	14 %
Sans réponse	0 %



Avez-vous lu au moins une fois le compte rendu du conseil de la vie sociale ?

Oui	82 %
Non	14 %
Sans réponse	4 %



Seriez-vous intéressé pour participer au conseil de la vie sociale ?

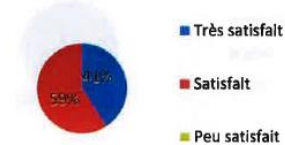
Oui	27 %
Non	41 %
Parfois	0 %
Sans avis	9 %
Sans réponse	23 %



Le cadre de vie

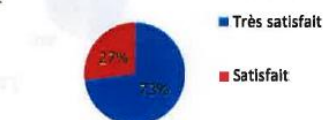
Etes-vous satisfait du confort de votre logement ?

Très satisfait	41 %
Satisfait	59 %
Peu satisfait	0 %
Pas du tout satisfait	0 %
Sans avis	0 %
Sans réponse	0 %



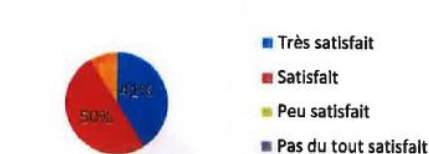
Etes-vous satisfait de la tranquillité de votre logement ?

Très satisfait	73 %
Satisfait	27 %
Peu satisfait	0 %
Pas du tout satisfait	0 %
Sans avis	0 %



Etes-vous satisfait des équipements de votre logement ?

Très satisfait	41 %
Satisfait	50 %
Peu satisfait	0 %
Pas du tout satisfait	0 %
Sans avis	0 %
Sans réponse	9 %



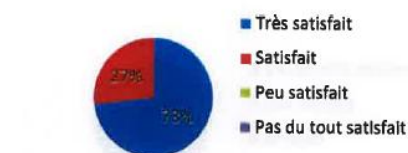
Etes-vous satisfait de la propreté des locaux communs ?

Très satisfait	64 %
Satisfait	36 %
Peu satisfait	0 %
Pas du tout satisfait	0 %
Sans avis	0 %



Etes-vous satisfait du cadre extérieur ?

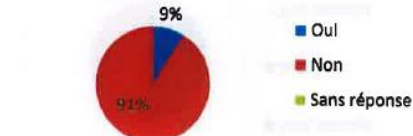
Très satisfait	73 %
Satisfait	27 %
Peu satisfait	0 %
Pas du tout satisfait	0 %
Sans avis	0 %



La restauration

Bénéficiez-vous des plateaux repas livrés par le restaurant municipal ?

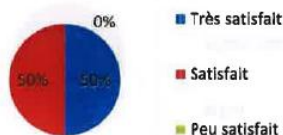
Oui	9 %
Non	91 %
Sans réponse	0 %



Si oui, êtes-vous satisfait par :

*** La diversité des plats proposés ?**

Très satisfait	50 %
Satisfait	50 %
Peu satisfait	0 %
Pas du tout satisfait	0 %
Sans avis	0 %



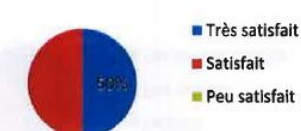
*** La prise en compte de vos régimes alimentaires ?**

Très satisfait	50 %
Satisfait	0 %
Peu satisfait	0 %
Pas du tout satisfait	0 %
Sans avis	50 %



*** De la quantité servie ?**

Très satisfait	50 %
Satisfait	50 %
Peu satisfait	0 %
Pas du tout satisfait	0 %
Sans avis	0 %



*** Les tarifs des repas proposés vous servent-ils ?**

Très satisfait	0 %
Satisfait	100 %
Peu satisfait	0 %
Pas du tout satisfait	0 %
Sans avis	0 %



AVEZ-VOUS DES SUGGESTIONS CONCERNANT LA RESTAURATION DANS SON ENSEMBLE ?

Oui	0 %
Non	100 %
Sans avis	0 %
Sans réponse	0 %



Information d'ordre général

D'une manière générale, êtes-vous satisfait de votre séjour dans notre résidence ?

Très satisfait	77 %
Satisfait	23 %
Peu satisfait	0 %
Pas du tout satisfait	0 %
Sans avis	0 %



Cette enquête vous a-t-elle permis de vous exprimer sur les points les plus importants de la prise en charge ?

Oui	96 %
Non	0 %
Sans avis	4 %
Sans réponse	0 %



Quels sont vos principaux motifs de satisfaction ?

Personnel toujours à l'écoute et prêt à réaliser nos moindres désirs
La gentillesse, la disponibilité de tous les membres du personnel.
L'efficacité de tout le personnel.
Être entourée de personnes agréables et compétentes.
La compétence, le soutien, l'aide et les bons conseils de Christine.
Le professionnalisme et l'humanité.
La gentillesse, la disponibilité et la discrétion de tout le personnel.
La gentillesse, l'écoute et l'amabilité
La sécurité et l'accompagnement.
Les relations avec le personnel
La tranquillité et la sécurité.
Le sentiment de sécurité. La prise en charge.
Beaucoup d'humanité.
Accueil et convivialité.
La diversité des animations et la possibilité de choisir d'être libre d'aller et venir.
Bonne tenue de l'ensemble.
Les accompagnements aux activités, aux supermarchés.
Les animations.
Le cadre de vie.
Liberté totale, pas de contraintes.
Le suivi médico-social.
L'amitié, la sympathie de certains résidents.

D'une manière générale l'établissement répond-il à vos attentes ?

Oui	100 %
Non	0 %
Sans réponse	0 %



■ Oui
■ Non
■ Sans réponse

Quels points pourraient être améliorés selon vous ?

Les plaques de cuissons consomment beaucoup d'énergie, on pourrait les remplacer par un équipement plus économe et plus moderne.
La douche : le seul point serait au niveau de la douche, un mitigeur plus sécurisant et plus facile d'utilisation serait plus approprié. Je trouve que c'est déjà très bien.
Installer des panneaux solaires sur nos toits mais ce n'est pas de votre ressort.

Etes-vous satisfaits de la prise en charge par le personnel de la résidence pendant la pandémie ?

Oui	96 %
Non	0 %
Sans réponse	4 %



■ Oui
■ Non
■ Sans réponse

Qu'en avez-vous pensé ?

Du bien. Rien à dire.
Le personnel s'occupe bien de nous.
Le personnel a pris beaucoup de précaution pour eux-mêmes afin de nous protéger de toutes contaminations.
Je n'ai pas toujours supporté le masque et mes réactions pas toujours agréables mais de par leur professionnalisme ils ont écouté sans jugement.
Je reconnais leur immense patience et leur pédagogie. Merci à eux tous.
L'information constante et régulière concernant le virus pour protéger résidents et personnel.
Mesures très strictes d'où le résultat : peu de contaminations.
Tout le personnel a pris des risques pour nous éviter toutes contaminations. Merci à tous.
Je n'ai pas souffert du confinement, nous pouvions circuler dans le parc et autour. Soyons positifs. On est bien accompagné.
Les mesures prises étaient nécessaires.
Bravo pour leur professionnalisme.

Autres remarques

Résidents de cette résidence, nous sommes surveillés, choyés par une équipe qui veille sur nous
Que demander de plus pour nos vieux jours.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président, à l'unanimité des membres présents, prend acte du bilan d'activité de la Résidence de Lézian.

BILAN D'ACTIVITE

2019-2022

Résidents	2019		2020		2021		2022	
Nombre total	25		24		25		24	

Année	2019		2020		2021		2022	
Age résidents	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
de 60 à 69 ans	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
70 à 79 ans	1	4 %	1	4 %	2	8 %	2	8 %
de 80 à 89 ans	16	64 %	13	54 %	12	48 %	12	50 %
de 90 ans et plus	8	32 %	10	42 %	11	44 %	10	42 %
Age mini	72		73		74		75	
Age maxi	97		98		99		95	
Age moyen	87,5		88,5		84,2		87,6	
Age moyen à l'admission	86		0		84,2		85,8	
Age moyen à la sortie	82		0		90,5		91,6	
Moyenne d'ancienneté	5,5		7		7		5	

SEXE	2019		2020		2021		2022	
Homme	8	32 %	7	29 %	9	36 %	7	29 %
Femme	17	68 %	17	71 %	16	64 %	17	71 %

Situation familiale	2019		2020		2021		2022	
Seul	19	76 %	20	83 %	19	76 %	20	83 %
En couple	6	24 %	4	17 %	6	24 %	4	17 %

Origine géographique	2019		2020		2021		2022	
Mirande	9	36 %	8	33 %	9	36 %	9	38 %
Canton	6	24 %	6	25 %	6	24 %	6	25 %
Département	6	24 %	6	25 %	6	24 %	5	21 %
Hors département	4	16 %	4	17 %	4	16 %	4	17 %

GIR	2019		2020		2021		2022	
GIR 1	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
GIR 2	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
GIR 3	1	4 %	2	8 %	2	8 %	1	4 %
GIR 4	11	44 %	10	42 %	9	36 %	10	40 %
GIR 5	1	4 %	1	4 %	1	4 %	1	4 %
GIR 6	12	48 %	11	46 %	13	52 %	12	48 %

GMP	254,00	272,00	250,00	248,00
-----	--------	--------	--------	--------

Nombre de jours d'hospitalisation	334,00	147,00	179,00	241,00
-----------------------------------	--------	--------	--------	--------

Motif entrée	2019		2020		2021		2022	
Recherche contacts humains	0	0 %	0	0 %	2	40 %	2	33 %
Rapprochement familial	2	100 %	0	0 %	1	20 %	1	17 %
Sécurité physique	0	0 %	0	0 %	2	40 %	3	50 %
Insécurité matérielle	0	0 %	0	0 %	0	0 %		0 %
Indépendance	0	0 %	0	0 %	0	0 %		0 %
Confort	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Autres	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Total	2	100 %	0	0 %	5	100 %	6	100 %

Motif sortie	2019		2020		2021		2022	
Long séjour	1	0 %		0 %		0 %	0	0 %
EHPAD		100 %		100 %	2	50 %	4	67 %
Accueil familial		0 %		0 %		0 %	0	0 %
Autre logement foyer		0 %		0 %		0 %	0	0 %
Rapprochement familial		0 %		0 %		0 %	0	0 %
Autres motifs de départ		0 %		0 %		0 %	0	0 %
Décès	0	0 %	0	0 %	2	50 %	2	33 %
Total	1	100 %	0	100 %	4	100 %	6	100 %

Nombre de salariés	2019	2020	2021	2022
Maîtresse de maison responsable	1	1	1	1
Maîtresse de maison de jour	3	3	3	3
Veilleuse de nuit	2	2	2	2
Agent social (aide à domicile)	2	2	2	2
Veilleuse de nuit remplaçante	1	1	1	1
Maîtresse de maison de jour remplaçante	2	2	2	2
TOTAL	11	11	11	11
ETP	8	8	8	8
NOMBRES D HEURES REMUNEREES	14603h	14386h	14475h	14580h
NOMBRES D HEURES D'ARRET DE TRAVAIL	206	84	98	242 (dont 148h covid)
HEURES D'ARRET DE TRAVAIL EN POURCENTAGE	1,4100 %	0,5800 %	0,6800 %	1,6500 %
Nombre d'heure de formation	280h	156h	207h	265h

NOMBRE DE LOGEMENTS RESIDENTS	2019	2020	2021	2022
T2	11	11	11	11
T2 avec garage	7	7	7	7
T3 avec garage	4	4	4	4
TOTAL	22	22	22	22
Taux d'occupation moyen	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

COMPTE DE RESULTATS	2019	2020	2021	2022
	Montant	Montant	Montant	Montant
Recettes	379853,00	363864,00	391457,49	387599,79
dont Rbt par la Com de la Taxe Fon.	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00
dont subv communale	0,00	2458,27	15000,00	35000,00
Charges	332551,00	343827,27	335143,44	379531,16
RESULTAT	47302,00	20036,73	56314,05	8068,63

ACCOMPAGNEMENT CHEZ LES PROFESSIONNELS DE SANTE	2019	2020	2021	2022
Médecins généralistes sur Mirande	63	65	88	74
Kinésithérapeutes	34	22	1	37
Dentistes	17	9	6	15
Podologues sur Mirande	35	38	32	19
Podologues sur Auch	3	1	0	0
Laboratoire	2	3	1	1
Médecins Spécialistes sur Auch	57	40	33	39
Audioprothésistes sur Mirande	0	0	4	17
Opticiens sur Mirande				3
Ostéopathe sur Mirande				2
TOTAL	211	178	165	207

INTERVENANTS EXTERIEURS	2019		2020		2021		2021	
Aide à domicile (APA)	12	1659h	12	1802h	12	2029,5h	12	1739h
Aide à domicile (caisse de retraite)	5	209,5h	5	327h	4	313h	5	335,5h
Aide à domicile (prestation d'entretien du logement)	3	191h	2		5	92,5h	6	213h
Pédicure à domicile	5		5		5		2	
Coiffeuse à domicile	10		15		12		14	
Kiné à domicile	3		3		9		7	
Infirmière libérale (prise de sang mensuelle)	2		3		3		2	
Infirmière libérale (préparation du pilulier hebdomadaire)	8		8		8		11	
Infirmière libérale (pansements quotidiens)	2		2		1		1	
SSIAD	3		2		2		1	

ANIMATIONS 2022

Ateliers Permanents

-Atelier ludique mémoire (12)

-Atelier pâtisserie (9)

-Loto (12)

-Baccalauréat (7)

-Découvrir des jeux de sociétés (1)

-Café gourmand offert par la Marmite Roulante (1)

-Pétanque (9)

-Thé dansant (1)

-Jeux de sociétés avec des lycéens (3)

Rencontres

-Echange intergénérationnel avec les enfants de centre de loisirs de Mirande

Ateliers ponctuels

-Remise de la Croix Occitane

- Confection de décorations pour Octobre Rose (3)

-Fabriquons notre jus de raisin

-Papier roulé pour le téléthon (8)

-Confection de déco pour la fête Nationale

-Préparation de crackers pour la fête de l'amitié

-Confections pour le nouvel an Chinois

-Création d'un porte monnaie en cuir avec le cordonnier de Mirande

-Création pour la fête des mères

-Bricolage : Déco printanière

-Atelier couture

-Confection d'un pot en mosaïque

-Jouons la carte de la fraternité

-Blagues, histoires et devinettes

-Confection d'un tablier pour les ateliers pâtisserie

-Éventail de Lavande

-Chant des souvenirs

-Boules de graisses pour les oiseaux (2)

-Animation musicale avec Jacques Arnoud

Manifestations calendaires

-Goûter de la fête des mères (1)

-Visionnage des photos de l'année (1)

-Goûter d'anniversaire (10)

-Noël bleu

-Carnaval

-Confection de boîtes solidaires

-Dégustations du tourteau de pâques

-Vente des réalisations au marché de Mirande au profit du Téléthon (2)

ANIMATIONS 2022

Sorties (visite et déjeuner au restaurant)

- Visite des objets d'Antan chez Mr Méliet puis déjeuner à la Marmite à Miélan
- Croisière sur le D'Artagnan à Valence sur Baïse
- Visite du musée de Lupiac
- Visite de la ferme d'aquaponique à Aux-Aussat
- Sortie au Jazz à Marciac-Sortie à Monfort
- Sortie à Lourdes
- Visite de la caserne des pompiers à Miélan puis déjeuner à la Marmite
- Sortie à la ronde des crèches

Repas à domicile

- Repas Atto's (5)
- Apéritif de bienvenue (5)
- Repas Italien (1)
- Repas Chinois (1)
- Hamburger frites (1)
- Pizzas (1)

Sorties culturelles

- Sortie théâtre à Mirande
- Cinéma
- Illuminations de Noël à Auch

Sorties

- Ding fring à Marciac

Ateliers financés par le forfait

autonomie

- Sophrologie (46)
- Gym (60)
- Informatique (18)
- Mémoire-red (17)
- Art thérapie (16)
- Réflexologie plantaire (69)

FORMATIONS 2022

-Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile PSC1	(9 agents)	63h
- Formation incendie, évacuation	(8 agents)	16h
-Le développement de la confiance en soi : un atout pour les relations professionnelles	(2 agents)	36h
- La transmission des informations pour la sécurité et la continuité des soins	(2agents)	24h
-Les soins d'hygiène et de bien-être auprès des personnes en perte d'autonomie	(1 agent)	12h
-La place et le rôle des proches aidants dans la relation d'accompagnement de la personne en perte d'autonomie	(2 agents)	24h
-L'alimentation de la personne âgée à domicile	(1 agent)	12h
-Sensibilisation aux maladies neurodégénératives: Alzheimer et apparentées, Parkinson	(1 agent)	18h
-L'accompagnement de fin de vie	(1 agent)	18h
-Sensibilisation aux risques liés à l'activité physique dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie	(1 agent)	12h
- La prévention des risques liés à la fragilité des personnes âgées	(1 agent)	18h
- Les troubles psychiques et les maladies mentales des personnes dépendantes	(1 agent)	12h

TOTAL = 265 H DE FORMATION

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.